

Le + syndical

A Messieurs **Yves DE CHAISEMARTIN** - ALTRAN Technologies
2 rue Paul Vaillant Couturier 92300 LEVALLOIS-PERRET
Pierre BOEUF - ALTRAN Technologies
2 rue Paul Vaillant Couturier 92300 LEVALLOIS-PERRET

Lettres Recommandées avec A.R.

Paris, le 10 mai 2011

Objet : Opposition conjointe CFE-CGC, FO, CGT, concernant « l'accord » NAO ALTRAN Technologies.

Messieurs,

Conformément au Code du Travail notamment en ses articles L2231-8, L2231-9 et L2232-12 et à la législation en vigueur, nous vous informons que nous exerçons notre droit d'opposition sur l'accord relatif aux NAO 2011 qui a été signé le 26 avril 2011 par la CFDT et notifié par la direction le 3 mai.

Nos organisations syndicales motivent leur opposition à cet accord pour les raisons suivantes :


- Cet accord supprime 3 mois d'augmentation des salaires des fonctions support qui jusqu'ici bénéficiaient de la rétroactivité au 1^{er} janvier de chaque année
- Cet accord a été signé par la direction et la CFDT bien que les NAO se poursuivent (prochaine réunion prévue le 18 mai) et que le délai de signature ait été, initialement, fixé au 21 avril 2011.
- Les taux d'augmentations proposés par la direction n'ont fait l'objet d'aucune négociation. Ces taux ont, simplement, été décrétés par la direction, ne portent que sur les masses salariales et ne permettent aucune réclamation ultérieure par manque de clarté des règles à appliquer individuellement.
- La direction manque de loyauté en proposant, à l'ensemble des organisations syndicales, de poursuivre les négociations (dit en séance le mardi 3 mai 2011) portant sur le temps de travail, les heures supplémentaires, le compte épargne temps, l'intéressement au niveau du groupe Altran et non dans le cadre des NAO de la société Altran Technologies comme demandé dans nos revendications.
- Les documents nous ont été communiqués tardivement avec des erreurs qui n'ont pas été corrigées, sans informations régionales ni de tableaux corrélant rémunérations et modalités de temps de travail malgré nos demandes.
- Les revendications des différentes organisations syndicales n'ont pas été débattues en séance et n'ont fait l'objet d'aucune négociation ni d'aucune réponse.
- Les lieux de dépôt de l'accord sont incertains.
- Cet accord n'est pas signé par une majorité de syndicats représentatifs.


Bien entendu, nous adressons ce jour, une copie de ce courrier à l'organisation syndicale signataire. Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CFE-CGC
Patricia CHARLEC

pour la CGT
Marie-Noëlle LEKOUARA

pour FO
Paul PORTOLEAU
Délégué Syndical FO Groupe Altran

 Déléguée Syndicale
CFE-CGC Groupe
Altran

 Déléguée Syndicale CGT
groupe ALTRAN



Copies : - CFDT
- Inspection du Travail de Levallois

Adresse de réponse : FO Groupe Altran, 2 rue Paul Vaillant Couturier 92300 LEVALLOIS-PERRET